

L'INTERVENTION SOCIALE AUJOURD'HUI EN FRANCE, CONFRONTEE A LA MONTEE DES PRECARITES :

A-T-ELLE VRAIMENT LES MOYENS DE LUTTER ?

I L'INTERVENTION SOCIALE FACE AU DEFI DE LA PRECARITE : ENTRE PRECARISATION DES SITUATIONS ET PRECARISATION DU SECTEUR

A/ Le développement des précarités : la protection sociale face au précarariat

Dans le contexte économique actuel, l'intervention sociale en France se trouve confrontée à de nouveaux enjeux. La précarité, c'est-à-dire l'« absence d'une ou de plusieurs des sécurités »¹ touche une part de plus en plus importante de la population², et menace des catégories sociales autrefois épargnées. Ainsi, « de 2002 à 2011, le taux de pauvres au seuil de 50% a augmenté de 30% (soit 1,1 million de personnes). Le mouvement de hausse est de plus en plus net, [...et] la dégradation économique enregistrée en 2008 pèse tout particulièrement sur les moins favorisés. »³.

Parallèlement, les personnes les plus pauvres connaissent des situations de plus en plus complexes, avec un cumul de difficultés qui s'influencent et se renforcent mutuellement : « insertion sociale,[...] sécurité existentielle (logement; couverture sociale) [...], promotion individuelle et familiale ».⁴ La précarité conduit alors les individus à la grande pauvreté. Affectant plusieurs domaines de l'existence [de façon] persistante, elle compromet l[eurs] chances de réassumer [leurs] responsabilités et de reconquérir [leurs] droits par [eux]-même[s], dans un avenir prévisible.»⁵ En effet, elle remet en cause leur possibilités d'« assumer l[eurs] obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de[leurs] droits fondamentaux. » A l'heure actuelle, « Deux millions de personnes vivent [...] en France avec au maximum 645€ pour 2 après prestations sociales, [ce qui correspond au seuil de] grande pauvreté. »⁶. La fondation Abbé Pierre estime le nombre de mal-logés à « 3,6

¹ CESE, Wresinski Joseph , « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », in *Journal officiel de la République française* n°6, 28 fev.1987, p.6.

² Sotteau-Léomant Nicole, *Précarisation sociale et itinéraires de vie : interactions des champs sociaux et événements critiques*, Laboratoire Genre Travail Mobilités, CNRS universités Paris 8 et 10, juillet 2007.

³ Morin Louis, « La pauvreté en France », in Notes de l'observatoire, n°1, octobre 2013, p.3.

⁴ CESE, op. cit..

⁵ CESE, op. cit., p.7.

⁶ (Insee 2009).

millions ; et « la France compte 140000 sans-domicile fixe, [soit une augmentation de] 44% entre 2001 et 2012 ». ⁷

« Les individus ne trouvent plus ni en eux-mêmes, ni dans leur entourage immédiat, la capacité d'assurer leur protection » ⁸. La déstandardisation du travail entraîne une « concurrence des égaux » ⁹ et la désocialisation des individus les place dans une situation de vulnérabilité : temps partiel subi, faiblesse des ressources, fractionnement des emplois ¹⁰... L'ONED ¹¹ souligne d'ailleurs une augmentation du nombre de travailleurs pauvres ¹² entre 2003 et 2010, et fait l'hypothèse d'une poursuite de cette hausse depuis cette période ¹³. Parallèlement, « les systèmes de protection se trouvent mis en défaut par la complexification et l'apparition de nouveaux risques » ¹⁴. Depuis 30 ans, de plus en plus d'individus décrochent du système de protection et se retrouvent dans une situation d'incertitude du lendemain. La précarité devient pour nombre d'entre eux un « état permanent, avec le développement de nouvelles formes d'activités en deçà de l'emploi, qui tirent la société salariale vers le bas » ¹⁵.

Face à la montée des précarités, le réseau de proximité sert bien souvent de dernier rempart contre la pauvreté, et le possible recours à la solidarité familiale vient distinguer ceux qui 'se débrouillent' de ceux qui tombent dans la grande pauvreté. L'éclatement des solidarités familiales élémentaires lié au développement de la mobilité et à l'urbanisation vient renforcer la vulnérabilité des individus ¹⁶. La forte proportion de jeunes adultes ¹⁷ et d'enfants parmi la population pauvre ¹⁸, ainsi que l'inégale répartition de la pauvreté entre les catégories socioprofessionnelles ¹⁹ et les lieux d'habitation ²⁰ attestent de ces situations de pauvreté qui perdurent, voire se transmettent de génération en génération. ²¹

⁷ Op. cit., p.6. : Estimation INSEE 2012

⁸ Castel Robert, *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?*, La république des idées, Seuil, 03/10/2003.

⁹ Castel Robert, op. cit.

¹⁰ Barbier Jean-Claude, « Pour un bilan du workfare », in La Vie des idées, 4 novembre 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-un-bilan-du-workfare.html>.

¹¹ Observatoire National de l'Enfance en Danger

¹² Hausse de 83 000 personnes (seuil de 50% du revenu médian)

¹³ Morin Louis, op. cit., p.5.

¹⁴ Castel Robert, op. cit.

¹⁵ Castel Robert, *La société du précarariat*, film de Robert Lacoste, entretien réalisé avec Marc Bessin et Jade Lindgaard, 08/12/2009.

¹⁶ Castel Robert, op. cit., 08/12/2009.

¹⁷ (20-29 ans)

¹⁸ (ils en représentent la moitié)

¹⁹ (8,1% d'ouvriers contre 1,6% des cadres)

²⁰ (pauvreté surtout présente en proche banlieue)

²¹ Morin Louis, op. cit., p.4.

B/ Quand la précarité touche l'intervention sociale elle-même : la précarisation du secteur social

1. Un filet de protection insuffisant

Si la conception théorique des aides sociales voudrait qu'à chaque changement de situation répondent de nouveaux droits, la réalité est autre. Les exigences administratives croissantes demandant à l'usager de 'justifier' sa demande complexifient, freinent, voire empêchent l'accès aux droits. A la particularité des situations répond l'intransigeance d'une administration apersonnelle et déshumanisante²².

Si les protections sociales en France sont nombreuses, elles ne permettent pas de créer un filet de sécurité répondant à l'ensemble des situations : délais d'attente, ruptures de droits, situations d'entre-deux et non-recours sont tous autant de facteurs venant remettre en cause leur efficacité.

2. Restriction des aides et ruptures de droits

Si l'ensemble de ces dysfonctionnements ne date pas d'aujourd'hui, les restrictions budgétaires et les exigences administratives qui pèsent sur le secteur participent chaque jour un peu plus à leur renforcement. Parallèlement, la complexité croissante des dispositifs rend difficile toute tentative de compréhension et d'anticipation des situations, d'où l'ampleur des phénomènes de ruptures de droits.

3. Restriction des prises en charge et fragmentation des suivis

Le manque de temps des travailleurs sociaux impacte la qualité des suivis. La restriction des durées de prise en charge nuit à leur efficacité, et la contractualisation demande des justificatifs de plus en plus difficiles à fournir²³. La logique de rentabilité des établissements tend à réduire la durée des prises en charge, au détriment de l'efficacité du suivi proposé. D'autre part, le manque de moyens entraîne une augmentation de la sélectivité des aides (sur-exclusion), et la précarité des contrats des travailleurs sociaux freine leurs revendications en faveur des droits des usagers²⁴.

4. Injonction à la rentabilité et pression administrative

²² Association Cap Berriat, « Réseau Repolitiserlactionsociale », in Questiaux Nicole, *Grand Angle*, TSA n°51, avril 2014, pp16-20.

²³ CNVA de l'ANAS (GUILLET Antoine), *Cinq propositions pour redonner du sens à la polyvalence de secteur*, Paris, décembre 2014 : proposition n°1.

²⁴ CGT, « Travail social : enquête d'insatisfaction », in *Lien social* n°1154 du 08 au 21/01/2015.

La mode est à la mesure de 'la rentabilité' et de 'l'efficacité' des services sociaux : statistiques, démarches d'évaluation chronophages, rapports écrits détaillés, justification des démarches... A ce titre, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a rénové la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, en introduisant une procédure d'appels à projets²⁵. Les services se trouvent désormais placés en situation de concurrence : l'autorisation est délivrée à l'offre jugée la plus efficiente, c'est-à-dire répondant au cahier des charges, dans la limite des financements disponibles. Le renouvellement des agréments est conditionné par la mise en place d'évaluations interne et externe, permettant essentiellement de s'assurer de la bonne mise en place des outils règlementaires²⁶ (charte des droits et libertés de la personne accueillie, questionnaires de satisfaction, Conseils de la Vie Sociale...²⁷). , et non de leur bonne utilisation. On voit poindre le risque de ce type d'évaluation, qui risque de valider le fonctionnement 'en trompe l'œil' de certains services, ou au contraire de sanctionner des services dont le bon fonctionnement ne serait pas suffisamment formalisé ou explicité²⁸.

Alors que l'ANESM²⁹ défend la participation directe de l'utilisateur dans son accompagnement, et la co-construction de son projet³⁰, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le secteur entraînent une segmentation et une fragmentation des prises en charge. La spécialisation des secteurs d'intervention multiplie le nombre d'interlocuteurs; d'où une succession d'intervenants sociaux aux logiques d'action différentes³¹. En effet, si « le partenariat est dans les discours, [il] se concrétise bien plus difficilement : il demande aux professionnels d'accepter de placer [leurs] propres pratiques sous le regard critique et dans la conflictualité d'approches différentes»³². Ceci pose la question du partage des informations, de l'aspect plus ou moins durable et formalisé du partenariat, mais également de la place de l'utilisateur dans cet accompagnement. Comment l'individu peut-il être porteur d'un projet segmenté entre

²⁵ CNSA, *La nouvelle procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux par appels à projets*, PPT, juillet 2010.

²⁶ URIOPSS, L'évaluation externe, rappel du cadre réglementaire, PTT Provence Alpes Cote d'Azur, 16.12.2010 et Amodeo Matthieu, Démarche d'évaluation des ESMS et rôle de l'ARS, PTT Aquitaine, 13-02-2014.

²⁷ Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

²⁸ ANESM, « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux », in *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : synthèse*, octobre 2010 : « Une appellation éthique qui ne saurait garantir en elle-même la finalité, ni éviter le risque d'instrumentalisation de la démarche »

²⁹ (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux)

³⁰ ANESM, « Les attentes de la personne et le projet personnalisé », in *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : synthèse*, décembre 2008.

³¹ Sotteau-Léomant Nicole, op. cit.

³² Trémentin Jacques, « Le partenariat est-il l'avenir du travail social ? », in *Trem'site* : 01.06.2008.

différents intervenants (selon leurs spécialités respectives), et fragmenté dans le temps (au fur et à mesure de l'évolution de la situation)?

5. Les exclus du système de protection, ou la surexclusion

Il y a également les exclus du système de protection, ceux qui sont dans une situation d'entre-deux, « les incasables »³³. Une population se situant « à la limite des institutions, [ayant] mis à l'épreuve, voire en échec, des équipes professionnelles successives dont le cadre de travail ne convenait pas à leur problématique situationnelle »³⁴.

Ainsi, la surexclusion, c'est à dire la sélection des publics bénéficiaires de la protection sociale, relègue davantage les 'exclus des exclus' : « seuils d'accès, hiérarchie des ayants-droit, séparation entre méritants et non-méritants... »³⁵. A ce titre, plus de 80% des travailleurs sociaux interrogés au sein de l'association Aurore estiment être confrontés à des personnes « qui ne rentrent dans aucun dispositif », pour lesquels ils « bricole[nt] et [...] désespère[nt]. »³⁶.

6. Le non-recours aux droits sociaux

Il y a également ceux qui ne devraient pas être, en théorie, exclus du système de protection, mais qui n'en bénéficient pas par non-recours. P. Warin³⁷ distingue trois grandes causes de non-recours aux droits sociaux: non-recours par « *non-connaissance* », par « *non-réception* », ou par « *non-demande* ». Une « fabrique de l'exclusion, [avec] 7 milliards d'euros non dépensés, [...], le déséquilibre entre offre et demande [...] génér[ant] des mécanismes d'exclusion qui s'auto-entretiennent. »³⁸.

Quelle qu'en soit la nature, le non-recours aux droits est à la fois conséquence et facteur de précarisation : le sujet est dans une situation de vulnérabilité ne lui permettant plus de connaître/faire valoir ses droits, ce qui renforce la précarité de sa situation. Complexité des démarches et incompréhension des dispositifs, logique de suspicion et de contrepartie, d'où la méfiance des individus et le taux élevé de non-recours.

L'ERRANCE INSTITUTIONNELLE : ENTRE SUJETION ET INSECURITE

³³ Barreyre Jean-Yves, « Parcours et situations de vie de jeunes dits 'incasables' », in *Une souffrance maltraitée (synthèse)*, ONED, Dedias, septembre 2008.

³⁴ Barreyre Jean-Yves, op. cit.

³⁵ Paquet Michel, « Les travailleurs sociaux confrontés à la 'surexclusion' », in *ASH* n°2840, 03/01/2014.

³⁶ Paquet Michel, op. cit.

³⁷ Warin Philippe, op. cit.

³⁸ Paquet Michel, op. cit. : ONPES 2013.

Ainsi, les manques et dysfonctionnements des dispositifs d'aide sociale remettent en cause son caractère protecteur. Ils maintiennent l'individu dans une situation d'instabilité et d'insécurité, empêchant toute projection dans le futur. Insécurité matérielle, mais également relationnelle : toute relation devient éphémère, soumise aux aléas de vie du sujet. A chaque changement, le sujet doit à nouveau 'se raconter' et justifier sa demande : accorder sa confiance, commencer à se livrer... pour chaque fois recommencer. Perte de confiance en soi et perte de confiance en l'autre altèrent une autre forme de confiance : la confiance en l'avenir.³⁹

L'urgence sociale est l'illustration la plus criante des dysfonctionnements du système⁴⁰ : temps administratif à l'opposé des situations de détresse, listes d'attente de plusieurs mois pour accéder à un hébergement, procédure de plusieurs semaines pour être reconnu prioritaire, déficit de places justifiant la sélection des usagers. A l'urgence des besoins répond la lenteur des procédures ; à leur caractère vital répond la sélection des publics dits 'vulnérables'. Les individus se retrouvent en situation d'attente. Une attente « assignée aux pauvres et à ceux qui n'ont aucun pouvoir » pour instaurer une « relation de sujétion bureaucratique, [...] et renforcer les démarcations politiques et sociales »⁴¹. Au besoin de sécurité et de stabilité répondent les changements de lieux d'hébergement impliquant une rupture des repères quotidiens et relationnels ; au besoin de protection durable répond le raccourcissement des durées de prises en charge. D. Terrolle regrette que « l'urgence [se soit] peu à peu installée comme la norme »⁴². Les solutions ponctuelles proposées ne permettent plus de stabiliser la situation des individus, d'où un « éternel recommencement ».⁴³

II L'INTERVENTION SOCIALE FACE A LA PRECARITE : RESISTANCE ET INNOVATION COMME OUTILS D'ACTION

La montée des précarités conjuguée à la précarisation du secteur social vient interroger les fondements et les principes de fonctionnement de l'intervention sociale. Les repères sont

³⁹ Furtos, op. cit. juillet 2012.

⁴⁰ Association Cap Berriat, op. cit., p16.

⁴¹ Bromberger Christian, 2014, « Attendre », *Terrain*, n° 63, pp. 4-11.

⁴² Terrolle Daniel, « Du mirage de l'urgence sociale à la réalité anthropologique du terrain Un bilan de recherches sur les sans-abri sur plus d'une décennie », in *Les Cahiers de l'actif*, N°344-345, *Chronique ordinaire de l'urgence sociale... Entre scène et coulisses*, Ivry : CNRS, laboratoire d'anthropologie urbaine, janvier et février 2005, p.24.

⁴³ Langlet Marianne, Rullac Sylvain, SDFs, « L'urgence sans fin La galère des centres d'hébergement d'urgence », *Revue Lien Social*, N°837, 19.04.2007.

bouleversés, et les pratiques, remises en question. Certains y verront la mort annoncée d'un secteur en crise, d'autres une opportunité pour 'repenser' le social à l'aune des difficultés actuelles. En effet, cette fragilisation du secteur offre aussi, et paradoxalement, une possibilité de 'rebondir', et de chercher d'autres réponses⁴⁴. Les travailleurs sociaux se retrouvent en situation de défi permanent pour préserver les acquis, pallier aux dysfonctionnements, et développer de nouvelles pratiques. Point de jonction entre une société 'précarisante' et ses individus 'précarisés', ils occupent un rôle de premier plan dans le maintien de la cohésion sociale.

A/Les travailleurs sociaux en résistance face à la précarité

1. Le travailleur social, pont entre les rigidités du système et les individus : Une lutte permanente contre les angles morts du système social

Fins connaisseurs des dispositifs, les travailleurs sociaux sont en lutte permanente pour contourner les rigidités du système, éviter les ruptures de droits (ou y pallier), caser les « incasables », répondre aux situations d'urgence⁴⁵. Anticiper, adapter, moduler, (ré) inventer... Analyser la situation, en déchiffrer les tenants et les aboutissants, pour comprendre ; comprendre pour informer, guider, accompagner. S'adapter ; ajuster, repenser chaque élément du suivi. Persévérer...

A l'heure où le secteur social est fragilisé, les travailleurs sociaux jouent un rôle de premier plan consistant à humaniser un système de plus en plus bureaucratique et rationalisé. Les travailleurs sociaux 'jouent avec les règles' pour adapter les dispositifs aux individus, et non l'inverse⁴⁶.

2. La volonté de proposer une prise en charge globale, ou le défi du partenariat

Les travailleurs sociaux ne se contentent pas de 'pansement' les blessures, ils les 'pensent'. Ils analysent, cherchent les causes, anticipent les effets, étudient les domaines collatéraux⁴⁷. Face à la multiplicité des problématiques, ils travaillent au sein d'équipes pluridisciplinaires, ou

⁴⁴ Association Cap Berriat, op. cit., p.21.

⁴⁵ Lien social (table ronde), *Choisir les usagers, une pratique acceptable ?*, contributions à la journée d'études du 11.10.13, Labège.

⁴⁶ Seynave Pascal, « Les trois fondamentaux : temps, confiance, risque », in *Lien social* n°1154 du 08 au 21/01/2015.

⁴⁷ Trémintin Jacques, « Assistante sociale, éducateurs spécialisés : à quoi ils servent ? », in *Journal de l'animation* n°52, oct2004.

font appel au partenariat extérieur. En effet, avec le développement de l'individualisation des prises en charge⁴⁸, l'apparition de nouvelles problématiques, et la spécialisation des secteurs de l'action sociale, le partenariat est devenu un enjeu fondamental pour les professionnels du secteur social. Il s'agit de dépasser les logiques et temporalités interinstitutionnelles contradictoires pour converger vers un accompagnement cohérent. Face à ce constat⁴⁹, l'émergence de services d'accueil pluridisciplinaires alliant prises en charge sociale, médicale physique et psychique est porteuse d'espoir : des services tentant de répondre aux besoins multidimensionnels des personnes précarisées : Lits Halte Soins Santé (LHSS)⁵⁰ et lits d'accueil médicalisé (LAM)⁵¹, équipes de maraude du SAMU social⁵², Centres d'Accompagnement à la Réduction des Risques chez les Usagers de Drogues (CAARUD)⁵³... D'autre part, la notion de suivi social de secteur, avec l'accueil polyvalent⁵⁴ proposé par les communes et les conseils départementaux, répond à cette volonté de coordonner l'ensemble des acteurs d'une prise en charge autour de l'accompagnement de la personne.

Alors que la Fnars prône la mise en place de « plateformes de coordination sociale »⁵⁵, les lieux d'accès aux droits regroupant différentes professions (dont sanitaire et social) se développent, et souhaite limiter les phénomènes d' « errance institutionnelle »⁵⁶.

3. *L'éthique professionnelle, cœur du métier*

Les travailleurs sociaux considèrent que la confiance réciproque constitue le fondement indispensable de tout accompagnement. A chaque nouvel individu, une nouvelle façon d'accompagner : écouter, comprendre sans se projeter, rassurer sans donner de faux espoir, convaincre sans forcer, faire avec et non à la place de, expliquer. A ceux qui ne savent pas, informer ; face à ceux qui n'osent pas, insister ; pour ceux qui refusent, rester disponible.

En dépit des injonctions à l'efficacité, les travailleurs sociaux restent attachés à leur éthique professionnelle et aux valeurs humaines qui guident leur métier. « Temps, confiance [et] risque [restent] les trois fondamentaux »⁵⁷ de l'accompagnement. Au-delà des « échéances » à

⁴⁸ (datant des 30 glorieuses),

⁴⁹ Sotteau-Léomant Nicole, op. cit.

⁵⁰ CNLE, Les lits halte soins santé, in *Dossiers thématiques* (site internet), 26.11.2009.

⁵¹ CNLE, Les lits d'accueil médicalisé, in *Dossiers thématiques* (site internet), 25.11.2009.

⁵² Samu social de paris, *Nos actions*, (site internet), Paris : <https://www.samusocial.paris/>

⁵³ Association charonne, CAARUD Boutique 18, (site internet), Paris 18^{ème} :

<http://www.charonne.asso.fr/unites/caarud-boutique-18>

⁵⁴ CNVA de l'ANAS: op. cit. : proposition n°5.

⁵⁵ Association Cap Berriat, op. cit., p17.

⁵⁶ Thouluc Hélène, op. cit.

⁵⁷ Seynave Pascal, op. cit.

respecter, les travailleurs sociaux sont conscients de l'importance des actions à long terme, indispensables pour la mise en œuvre d'une véritable 'relation de confiance'. Une relation basée sur l'écoute et la compréhension, qui s'ajuste à chaque instant et s'accorde le droit de prendre « des risques ». En atteste la démarche d'« aller vers »⁵⁸ qui se développe dans le secteur⁵⁹, inspirée des maraudes du Samu Social auprès des personnes sans-abri. Ici, plus que n'importe où, c'est le temps et la reconnaissance de la valeur de l'individu qui servent de base à la construction de l'accompagnement.

B/ « Penser » le métier, la meilleure façon de résister

1. La recherche de sens comme outil de résistance

Malgré leurs difficultés, les travailleurs sociaux continuent de chercher à « donner du sens »⁶⁰ à leur travail. S'ils sont nombreux à s'inquiéter du manque de reconnaissance dont souffre le secteur, et du désintérêt des politiques, c'est justement parce qu'ils sont conscients d'avoir un rôle à jouer dans la définition des politiques sociales.

Confrontés chaque jour aux limites du système, ils restent les porte-parole primordiaux des besoins des usagers⁶¹. Leur sentiment d'être transformés en gestionnaires d'individus pour lesquels ils ne peuvent qu'appliquer des dispositifs éloignés de la réalité témoigne en même temps, et paradoxalement, de la perception qu'ils ont de leur travail. Leur mécontentement⁶² exprimé quant à la complexification, l'inadéquation et la précarisation des dispositifs d'aide reste sans doute malgré tout un des éléments clefs de préservation du secteur.

Le travail social, « doublement constitué entre une logique de gestion (contrôle social, assistance) et une logique de projet (travail émancipateur, action sociale) »⁶³ voit son équilibre intrinsèque menacé par la montée des logiques de rationalisation et de réduction des coûts. Face à ce risque, le travailleur social se doit de continuer à 'penser son métier'⁶⁴ : savoir pourquoi il fait, comment il fait, quels en sont les enjeux, les limites et les risques.

⁵⁸ Alain Penven, « Les territoires mouvants de la prévention spécialisée », in *SociologieS (site internet)*: <http://sociologies.revues.org/4833>: les cadres de la prévention spécialisée.

⁵⁹ (notamment en prévention spécialisée)

⁶⁰ Association Cap Berriat, op. cit.

⁶¹ Anonyme (témoignage d'un travailleur social), « Droit de retrait des salariés de la veille sociale en Haute-Garonne », in *Lien social* n°1079 du 18.10.12.

⁶² CGT, op. cit.

⁶³ Autes Michel, *Les paradoxes du travail social*, Dunod, 1999.

⁶⁴ Langlet Marianne, « Politiques sociales : retrouver du sens », in *Lien social* n°1066, 14/06/2012.

Connaître les lois et leurs évolutions, comprendre la visée des dispositifs utilisés, savoir analyser les dynamiques institutionnelles et organisationnelles, envisager les tenants et les aboutissants d'une situation.

2. *La formation des travailleurs sociaux, enjeu majeur de l'avenir du secteur*

Si le travailleur social résiste, c'est que sa formation et son expérience lui permettent de 'penser son métier'.

Une formation qui allie apports théoriques et stages, dans une perspective de développement des capacités de réflexion et d'analyse⁶⁵. Pour cela, pas de formation de type universitaire mais des promotions de quelques dizaines d'étudiants et des travaux en groupes facilitant prise de parole, échanges, et accompagnement individualisé. Des formateurs de divers horizons, tant professionnels de terrain qu'universitaires chercheurs, pour embrasser de manière globale et détaillée les disciplines nécessaires à la formation. Des cours théoriques allant de la psychologie à la sociologie, en passant par le droit et les politiques sociales ; des stages donnant lieu à divers écrits d'analyse et d'élaboration ; un mémoire d'initiation à la recherche⁶⁶.

Les écoles de formation jouent d'ailleurs, parce qu'elles regroupent formateurs professionnels de terrain et universitaires⁶⁷, et forment des professionnels de différentes professions et secteurs d'intervention, un rôle primordial pour la cohésion des acteurs du social.

Par ailleurs, elles sont les premières à impulser un souci d'auto-analyse de la pratique et une recherche de compréhension des évolutions législatives⁶⁸. Mais quel avenir pour ces écoles quand le gouvernement parle de les remplacer par une filière universitaire⁶⁹, où cours en amphithéâtre et succession d'immersions dans divers services viendraient remplacer travaux pratiques en petits groupes et stages longs et actifs ?

3. *Une mission de veille sociale fondamentale*

⁶⁵ Knoll Carol, « On ne naît pas travailleur social », in *Lien social* N°1133, 23/01 au 05/02/2014.

⁶⁶ Référentiels de formation des assistants de service social, des éducateurs spécialisés et des conseillers en économie sociale et familiale.

⁶⁷ Association Cap Berriat, op. cit., p19.

⁶⁸ Knoll Carol, op. cit.

⁶⁹ Sarazin Isabelle, « Refondation du travail social, l'unaforis confortée dans ses projets », in *ASH* n°2795, 1/02/2013, p.25.

Le rôle de veille social passe aussi par un suivi régulier des évolutions législatives du secteur, par la formation continue, et par l'intérêt pour les recherches en sciences sociales⁷⁰. Mais quelle place pour le travail de documentation quand les travailleurs sociaux peinent à assurer l'ensemble de leurs suivis ? Et quel avenir pour la recherche en sciences sociales quand le souci est à l'économie budgétaire ?

Les ouvrages et articles sur le travail social sont nombreux et de grande qualité. Le secteur peut s'appuyer sur les écrits précieux, tant de professionnels chercheurs que de travailleurs sociaux de terrain. Les revues réunissant les actualités du secteur, ouvrant la voie aux critiques et aux débats, les associations et organismes organisant divers congrès débats ou formations sont autant d'éléments permettant au secteur de 'résister', sans pour autant s'enfermer dans un mouvement unique et autocensuré. Parmi ces acteurs, on peut citer le rôle fondamental de la FNARS⁷¹ et du Collectif des Associations Unies comme interlocuteurs de poids permettant d'interpeller et d'influencer les politiques sociales. Les revues telles que les ASH⁷² ou le Lien Social proposent une lecture critique de l'actualité du social, et invitent à la réflexion sur différentes problématiques (tables rondes du Lien Social). Concernant les professionnels chercheurs particulièrement influents sur le secteur, on pourra citer R. Castel, Edgar Morin, S. Paugam, N. Duvoux...

Reste la question épineuse des modalités de résistance, trop souvent disparates et dispersées, entre les différentes professions comme entre les différents secteurs d'intervention⁷³. La question de l'articulation entre recherche et profession de terrain reste également un point de fragilisation du secteur⁷⁴, car se percevant réciproquement (et à tort) comme opposées et rivales plutôt que complémentaires.

L'INTERVENTION SOCIALE EN PRISE AVEC LA MONTEE DES PRECARITES : ENTRE AFFAIBLISSEMENT ET RESISTANCE – DECLIN ANNONCE OU DEFI A RELEVER ?

⁷⁰ Langlet Marianne, op. cit.

⁷¹ (Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale)

⁷² (Actualités Sociales Hebdomadaires)

⁷³ Association Cap Berriat, op. cit., p16.

⁷⁴ Delhon Laëtitia, « Recherche : sortir de l'impasse », in *Lien social* n°1155 du 22/01 au 4/02/2015.

Ainsi, face à la montée et à l'enchevêtrement des précarités, l'intervention sociale se situe à un carrefour. Affaiblie, rationalisée, bureaucratisée, elle semble parfois davantage renforcer la précarité que la combattre⁷⁵.

Le secteur social est touché de plein fouet par le courant libéral qui régit le système socio-économique français actuel. Les dépenses sociales ne sont plus considérées comme un investissement, mais comme un coût : elles doivent être maîtrisées⁷⁶. L'intervention sociale, pour perdurer, doit être jugée efficace et 'rentable'. La pression économique du secteur pèse sur les emplois, et les travailleurs sociaux sont touchés par le développement de contrats précaires⁷⁷.

Pourtant, la détermination des travailleurs sociaux, la croyance et l'attachement à des valeurs humaines fortes, le courage et les mobilisations collectives constituent aujourd'hui à la fois la force de résistance, et la condition de survie du secteur de l'intervention sociale. Des professionnels déterminés à ré-humaniser un secteur chargé de travailler au plus près de l'être humain... mais jusqu'à quand ?⁷⁸

⁷⁵ LDH Haute-Garonne (groupe travail social et citoyenneté), op. cit.

⁷⁶ Association Cap Berriat, op. cit., p19.

⁷⁷ Réseau de Solidarité aux Allocataires, « Les travailleurs sociaux : des précaires au service de la précarité », (site internet), 03.01.2007 : <http://www.collectif-rto.org/Travailleurs-sociaux-des-precaires>

⁷⁸ Association Cap Berriat, op. cit., p17.